



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

RÉMUNÉRATION DES COLLÈGUES EN CONFINEMENT DANS L'OISE : TOUS PAYÉS, MÊME LES VACATAIRES !

Depuis plusieurs jours, quelques dizaines de collègues résidant dans 8 communes de l'Oise doivent rester à leur domicile jusqu'à nouvel ordre en raison du nombre élevé de cas de personnes touchées par le Covid-19 dans cette zone géographique.

Lors d'une audience avec l'élue en charge des personnels et le DRH adjoint de la Ville de Paris mercredi 4 mars, nous nous étions inquiétés de la question de la rémunération des collègues vacataires dans cette situation.

En effet, il avait bien été indiqué le maintien de la rémunération pour les titulaires et contractuels, placés en absence autorisée, mais rien n'était précisé pour les vacataires.

Nous avons demandé la bienveillance de la Ville envers nos collègues les plus précaires, quasiment toujours pénalisés par la notion de service fait. Pas de service constaté, pas de rémunération !

La bonne nouvelle nous a été confirmée jeudi 5 mars lors du Comité Technique de la DASCO. Les « faux-vacataires » sur postes réguliers seront bien payés de leurs vacances habituelles durant toute la durée du confinement. En revanche, les « vrais vacataires » résidant dans l'une des 8 communes de l'Oise concernées, ne pourront pas obtenir de remplacements ponctuels en contactant les cellules des CASPE durant cette période.

Paris, le 9 mars 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>